

PATRIMONIAL.FR

Mon Guide de Souscription

Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Document d'entrée en relation
- ✚ Lettre de mission
- ✚ Fiche connaissance de client
- ✚ Convention RTO

Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr :

- ✚ Bulletin de souscription
- ✚ Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- ✚ Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ✚ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ✚ Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

Patrimonial.fr
25, Avenue Pierre 1^{er} De Serbie
75116 Paris

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 7J/7 de 9h00 à 22h00

✚ Au : **01 44 20 44 20**

✚ Ou par mail : **contact@patrimonial.fr**

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1^{er} De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



Patrimonial.fr est une marque de SELECTION INVEST; SARL au capital de 150 000€, Rcs Paris 822 021 630, Siren n° 822 021 630, enregistrée à l'ORIAS sous le n° 16005255 (www.orias.fr) en qualité de courtier d'assurance, Conseils en Investissements Financiers (CIF), adhérent de L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le N° E008475, Garantie financière et responsabilité civile professionnelle de la compagnie CNA INSURANCE 37, Rue De Liège 75008 Paris N° FRPI10221099

COMMENT SOUSCRIRE À NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6 ?

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE

- Bulletin(s) de souscription de bons de souscription d'actions IR (BSA IR) et / ou ISF (BSA ISF)**
3 exemplaires à compléter, dater et signer par le ou les investisseur(s) concerné(s) dont 1 pour le conseiller, 1 pour l'investisseur et 1 pour Novaxia Asset Management
- Bulletin de souscription d'actions**
3 exemplaires à compléter, dater et signer par le ou les investisseur(s) concerné(s) dont 1 pour le conseiller, 1 pour l'investisseur et 1 pour Novaxia Asset Management
- Fiche de connaissance client**
Ce document est à compléter intégralement, à **parapher et à signer** (signature du ou des investisseurs concernés)
- Questionnaire PPE (Personne Politiquement Exposée)** (1 exemplaire à retourner si concerné)
- Pièce d'identité (CNI ou passeport)** en cours de validité du ou des investisseurs (cf. liste en annexe 1)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois** (cf. liste page suivante)
- Relevé d'Identité Bancaire**
- Joindre un chèque à l'ordre de « **Novaxia Immo Opportunité 6** » (le chèque ne peut pas être émis d'un compte professionnel
OU
 Fournir un justificatif de virement

RIB DU COMPTE NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6

IBAN : FR76 4097 8000 6814 6828 7000 162
BIC : BSPFFRPPXXX

ENVOI DU DOSSIER

Patrimonial.fr

25 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75016 Paris - France

COMMENT SOUSCRIRE À NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6 ?

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE - JUSTIFICATIFS ACCEPTÉS

1 JUSTIFICATIF DE DOMICILE - AU CHOIX

- Facture d'électricité ou attestation ERDF de moins de 3 mois
- Facture de gaz de moins de 3 mois
- Facture d'eau de moins de 3 mois
- Facture de téléphone fixe de moins de 3 mois
- Facture internet de moins de 3 mois
- Cotisation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- Attestation d'assurance habitation de moins de 3 mois
- Avis d'imposition de moins de 3 mois
- Avis de taxe d'habitation de moins de 3 mois
- Avis de taxe foncière de moins de 3 mois
- Avis de pré-imposition de moins de 3 mois
- Document officiel des impôts si l'adresse est identique à celle mentionnée sur la pièce d'identité (1 an)
- Carte grise valide
- Si vous êtes hébergé(e) : copie recto-verso de la CNI de l'hébergeant + original d'attestation d'hébergement + justificatif de domicile au nom de l'hébergeant de moins de 3 mois (cf. liste ci-dessus)

1 JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ - AU CHOIX

- Copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité
- Copie du passeport en cours de validité

Pour toute question, contactez-nous par téléphone au 01 85 08 23 04
ou par e-mail à l'adresse suivante : backoffice@novaxia-am.fr

Patrimonial.fr

25 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75016 Paris - France

1. MODALITÉS DE L'ÉMISSION DES BSA IR ET BSA ISF

MODALITÉS

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Novaxia Immo Opportunité 6 (la « Société ») en date du 6 avril 2017 a décidé de procéder à l'émission à titre gratuit de soixante millions (60.000.000) de bons de souscription d'actions (« BSA ») IR et/ou de BSA ISF donnant chacun droit à la souscription d'une (1) action ordinaire nouvelle dont le prix de souscription est fixé à la valeur nominale soit un (1) euro.

Cette émission a pour objet de permettre à la Société de prendre des participations dans des sociétés aux mesures (i) de réduction et d'exonération d'ISF, respectivement prévues aux articles 885-0 V bis, 885-0 V bis B et 885 I ter du code général des impôts et (ii) de réduction d'IR prévue aux articles 199 terdecies-0 A et 199 terdecies-0 AA du code général des impôts, et qui notamment répondent à la définition de PME et exercent une activité éligible.

Si les BSA IR et/ou BSA ISF étaient intégralement souscrits et exercés, cette émission aurait pour effet de porter le capital social de la Société actuellement fixé à trente-sept mille (37.000) euros à soixante millions trente-sept mille (60.037.000) euros.

L'attention des investisseurs est portée sur leur obligation de télé-déclarer leur impôt pour bénéficier de la réduction ISF.

SOUSCRIPTION DES BSA IR et/ou BSA ISF

Les BSA IR et/ou BSA ISF sont émis et souscrits à titre gratuit. Ils sont incessibles. Le nombre minimum de BSA IR et/ou BSA ISF devant être souscrit et exercé par l'investisseur est fixé à cinq mille (5.000). Les bulletins de souscription des BSA IR et/ou BSA ISF sont reçus dans l'ordre chronologique d'arrivée, pendant une période de souscription qui débute le lendemain de l'obtention du visa de l'AMF sur le prospectus et jusqu'au 22 décembre 2017. Dès lors qu'il y a plusieurs porteurs de BSA IR et/ou BSA ISF, ces derniers seront regroupés de plein droit en une masse par type de BSA pour la défense de leurs intérêts communs régie par les dispositions des articles L. 228-103 et suivants du code de commerce. Les premiers représentant de la masse des porteurs de BSA IR et de BSA ISF sont respectivement Madame Marion Rivière, Directrice du pôle expertise de Novaxia et Monsieur Emmanuel de Villèle.

EXERCICE DES BSA IR et/ou BSA ISF

Les bulletins de souscription et d'exercice des BSA IR et/ou BSA ISF signés sont adressés à Novaxia Immo Opportunité 6 qui en transmet une copie accompagnée du mode de paiement de la souscription à CACEIS BANK, dépositaire qui encaisse la souscription sur un compte. Les BSA IR et/ou BSA ISF sont exercés sous la condition suspensive de (i) l'atteinte d'un montant minimum de souscription d'Actions d'un million huit cent soixante-quinze mille (1.875.000) euros au 13 mai 2017, (ii) de la validation des dossiers d'investissement par le service Back et middle Office de Novaxia Asset Management (sur délégation du Gérant) et (iii) de l'absence de rétractation de l'investisseur pendant le Délai de Rétractation (tel que défini ci-après). Les investisseurs seront informés de la poursuite ou de l'annulation de l'opération sur le site internet de la Société (<http://www.novaxia.fr>). En cas d'annulation, les souscriptions reçues seront remboursées sous 72h aux investisseurs. Des accusés de réception seront envoyés par e-mail (si l'information est disponible) ou courrier aux investisseurs afin de les tenir informés de la date de réception de leur dossier d'investissement. A compter de la date de validation applicable, chaque investisseur disposera d'un délai de 48 heures maximum (le « Délai de Rétractation ») pour se rétracter et demander le remboursement du montant de sa souscription par e-mail avec demande d'avis de réception à l'adresse backoffice@novaxia-am.fr.

CALENDRIER

	Date de réception du Dossier d'Investissement	Validation du Dossier d'Investissement	Délai de rétractation	Date de réalisation des investissements dans les Sociétés Éligibles
BSA IR	Personnes physiques redevables de l'IR 2018			
	Jusqu'au 22/12/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 31/12/2017
BSA ISF	Tranche n° 1 : personnes physiques redevables de l'ISF 2017 quelle que soit la valeur du patrimoine			
	Zone 1 (départements 01 à 19 et non-résidents) : Jusqu'au 17/05/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 23/05/2017
	Zone 2 (départements 20 à 49 y compris la Corse) : Jusqu'au 23/05/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 30/05/2017
	Zone 3 (départements 50 à 974/976) : Jusqu'au 30/05/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 06/06/2017
	Tranche n° 2 : Personnes physiques redevables de l'ISF 2017 dont le patrimoine est \geq 2 570 000 €			
	Jusqu'au 09/06/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 15/06/2017
	Tranche n° 3 : Personnes physiques redevables de l'ISF 2018 quelle que soit la valeur du patrimoine			
Jusqu'au 22/12/2017	Jour de la date de réception du Dossier d'Investissement complet	Jusqu'à J+2 après validation du Dossier d'Investissement à minuit	Au plus tard le 31/12/2017	

1A. BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS IR (BSA IR)

NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6
Société en Commandite par Actions
Au capital de 37 000 euros
Siège social : 1/3 rue des Italiens - 75009 PARIS
RCS Paris 828 821 660

IDENTIFICATION DE L' INVESTISSEUR

Je soussigné(e)

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

ENGAGEMENT DE L' INVESTISSEUR

Après avoir pris connaissance :

- Des conditions de l'émission de soixante (60) millions de bons de souscriptions d'actions ordinaires (« BSA ») IR et/ou BSA ISF à titre gratuit donnant droit chacun, en cas d'exercice, à la souscription d'une action ordinaire de la Société pour un montant d'un (1) euro correspondant à la valeur nominale de cette action, décidée par l'associé commandité et les associés commanditaires de la société Novaxia Immo Opportunité 6 (la « Société ») réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2017 et de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés commanditaires aux BSA IR et/ou ISF à émettre respectivement au profit des personnes physiques redevables de l'impôt sur le revenu (l'« IR ») 2018 au titre des revenus 2017 et des personnes physiques redevables de l'impôt sur la fortune (l'« ISF ») au titre des années 2017 et/ou 2018, et de la désignation des premiers représentant de la masse des porteurs de BSA IR et de BSA ISF, respectivement Madame Marion Rivière, Directrice du pôle expertise de Novaxia et Monsieur Emmanuel de Villèle, ainsi que des conditions et modalités de cette offre au public décrite dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») sous le numéro 17-160 en date du 13 avril 2017 (le « Prospectus ») ;
- Des statuts de la Société, prévoyant notamment des avantages financiers particuliers au profit de Novaxia Finance (en termes de répartition inégalitaire à son profit du prix de cession de 100% des actions, du prix de rachat des actions, de dividendes/réserves et du boni de liquidation), de l'existence d'un droit de préemption au profit de Novaxia Finance et d'une promesse unilatérale de vente d'actions au profit de Novaxia Finance ;
- Des conditions me permettant de bénéficier des réductions d'ISF et/ou d'IR, en particulier la conservation de mes actions pendant une durée minimale de 5 ans, les actions souscrites bénéficiant des réductions devant être conservées jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année qui suit celle de la souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Déclare avoir exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante :

Oui*

Non

*Personne Politiquement Exposée : Chef d'Etat, Membre d'un gouvernement ou de la Commission Européenne, Membre d'un parlement ou du Parlement européen, Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une haute juridiction, membre d'une Cour des Comptes, Dirigeant ou Membre de la direction d'une banque centrale, Ambassadeur, haut diplomate, consul, Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée, Membre de la direction d'une entreprise publique, Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex : OTAN, ONU, BCE...). Dans le cadre de la mise en œuvre de la 3^{ème} directive de Lutte contre le Blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, nous sommes tenus de réunir des informations complémentaires concernant les Personnes Politiquement Exposées. Si vous avez coché « Oui » à la question ci-dessus, merci de bien vouloir renseigner le questionnaire relatif aux PPE (en annexe).

1A. BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS IR (BSA IR)

SOUSCRIPTION

Je déclare :

- souscrire bons de souscriptions d'actions (« BSA ») IR à titre gratuit conformément aux modalités d'émission décrites dans le Prospectus et dans les décisions des associés commandités et commanditaires en date du 6 avril 2017 .
- que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers ;
- être conscient et comprendre les risques liés à la souscription d'actions de la Société résultant de l'exercice des BSA IR ;
- avoir connaissance qu'un investissement dans la Société implique un risque substantiel du fait, en autres, de la nature des investissements que la Société envisage de réaliser dans des PME et de la nature non liquide des investissements de la Société dans des PME dont les titres ne sont pas cotés.
- être en mesure de supporter une perte complète de mon investissement ;
- que les fonds utilisés en cas d'exercice des BSA IR pour la souscription des actions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

En cas d'exercice des BSA IR souscrits, les frais et commissions de gestion et de distribution prélevés sur la Société sont à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 2,785% HT (soit 3,343% TTC) (TFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,083% HT (soit 1,300% TTC) (TFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 8 ans.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 33 % (PVD) de la plus-value réalisée par la Sociétés dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 104 %(RM)

SIGNATURE

Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion en cas de démarchage, et en avoir bénéficié le cas échéant, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier applicables.

Fait à Le

En trois exemplaires, dont un m'a été remis.

Signature du ou des investisseur(s) précédée de la mention : "Bon pour souscription formelle et irrévocable de [nombre de BSA IR] bons de souscriptions d'actions IR".

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

1B. BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ISF (BSA ISF)

NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6
Société en Commandite par Actions
Au capital de 37 000 euros
Siège social : 1/3 rue des Italiens - 75009 PARIS
RCS Paris 828 821 660

IDENTIFICATION DE L' INVESTISSEUR

Je soussigné(e)

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

ENGAGEMENT DE L' INVESTISSEUR

Après avoir pris connaissance :

- Des conditions de l'émission de soixante (60) millions de bons de souscriptions d'actions ordinaires (« BSA ») IR et/ou BSA ISF à titre gratuit donnant droit chacun, en cas d'exercice, à la souscription d'une action ordinaire de la Société pour un montant d'un (1) euro correspondant à la valeur nominale de cette action, décidée par l'associé commandité et les associés commanditaires de la société Novaxia Immo Opportunité 6 (la « Société ») réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2017 et de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés commanditaires aux BSA IR et/ou ISF à émettre respectivement au profit des personnes physiques redevables de l'impôt sur le revenu (l'« IR ») 2018 au titre des revenus 2017 et des personnes physiques redevables de l'impôt sur la fortune (l'« ISF ») au titre des années 2017 et/ou 2018, et de la désignation des premiers représentant de la masse des porteurs de BSA IR et de BSA ISF, respectivement Madame Marion Rivière, Directrice du pôle expertise de Novaxia et Monsieur Emmanuel de Villèle, ainsi que des conditions et modalités de cette offre au public décrite dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») sous le numéro 17-160 en date du 13 avril 2017 (le « Prospectus ») ;
- Des statuts de la Société, prévoyant notamment des avantages financiers particuliers au profit de Novaxia Finance (en termes de répartition inégalitaire à son profit du prix de cession de 100% des actions, du prix de rachat des actions, de dividendes/réserves et du boni de liquidation), de l'existence d'un droit de préemption au profit de Novaxia Finance et d'une promesse unilatérale de vente d'actions au profit de Novaxia Finance ;
- Des conditions me permettant de bénéficier des réductions d'ISF et/ou d'IR, en particulier la conservation de mes actions pendant une durée minimale de 5 ans, les actions souscrites bénéficiant des réductions devant être conservées jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année qui suit celle de la souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Déclare avoir exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante :

Oui*

Non

*Personne Politiquement Exposée : Chef d'Etat, Membre d'un gouvernement ou de la Commission Européenne, Membre d'un parlement ou du Parlement européen, Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une haute juridiction, membre d'une Cour des Comptes, Dirigeant ou Membre de la direction d'une banque centrale, Ambassadeur, haut diplomate, consul, Officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée, Membre de la direction d'une entreprise publique, Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex : OTAN, ONU, BCE...). Dans le cadre de la mise en œuvre de la 3^{ème} directive de Lutte contre le Blanchiment des capitaux et contre le financement du terrorisme, nous sommes tenus de réunir des informations complémentaires concernant les Personnes Politiquement Exposées.

Si vous avez coché « Oui » à la question ci-dessus, merci de bien vouloir renseigner le questionnaire relatif aux PPE (en annexe).

1B. BULLETIN DE SOUSCRIPTION DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ISF (BSA ISF)

SOUSCRIPTION

Je déclare :

- souscrire bons de souscriptions d'actions (« BSA ») ISF à titre gratuit conformément aux modalités d'émission décrites dans le Prospectus et dans les décisions des associés commandités et commanditaires en date du 6 avril 2017 .
- que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers ;
- être conscient et comprendre les risques liés à la souscription d'actions de la Société résultant de l'exercice des BSA ISF ;
- avoir connaissance qu'un investissement dans la Société implique un risque substantiel du fait, en autres, de la nature des investissements que la Société envisage de réaliser dans des PME et de la nature non liquide des investissements de la Société dans des PME dont les titres ne sont pas cotés.
- être en mesure de supporter une perte complète de mon investissement ;
- que les fonds utilisés en cas d'exercice des BSA IR pour la souscription des actions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme.

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

En cas d'exercice des BSA IR souscrits, les frais et commissions de gestion et de distribution prélevés sur la Société sont à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 2,785% HT (soit 3,343% TTC) (TFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,083% HT (soit 1,300% TTC) (TFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 8 ans.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 33 % (PVD) de la plus-value réalisée par la Sociétés dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 104 %(RM)

SIGNATURE

Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion en cas de démarchage, et en avoir bénéficié le cas échéant, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier applicables.

Fait à Le

En trois exemplaires, dont un m'a été remis.

Signature du ou des investisseur(s) précédée de la mention : "Bon pour souscription formelle et irrévocable de [nombre de BSA ISF] bons de souscriptions d'actions ISF".

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

2. BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6

NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6
Société en Commandite par Actions
Au capital de 37 000 euros
Siège social : 1/3 rue des Italiens - 75009 PARIS
RCS Paris 828 821 660

IDENTIFICATION DE L' INVESTISSEUR

Je soussigné(e)

Madame

Monsieur

Madame

Monsieur

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Né(e) le :

À :

Téléphone :

E-mail :

Profession :

Adresse :

Code postal :

Ville :

ENGAGEMENT DE L' INVESTISSEUR

Après avoir pris connaissance :

- Des conditions de l'émission de soixante (60) millions de bons de souscriptions d'actions ordinaires (« BSA ») IR et/ou BSA ISF à titre gratuit donnant droit chacun, en cas d'exercice, à la souscription d'une action ordinaire de la Société pour un montant d'un (1) euro correspondant à la valeur nominale de cette action, décidée par l'associé commandité et les associés commanditaires de la société Novaxia Immo Opportunité 6 (la « Société ») réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 6 avril 2017 et de la suppression du droit préférentiel de souscription des associés commanditaires aux BSA IR et/ou ISF à émettre respectivement au profit des personnes physiques redevables de l'impôt sur le revenu (l'« IR ») 2018 au titre des revenus 2017 et des personnes physiques redevables de l'impôt sur la fortune (l'« ISF ») au titre des années 2017 et/ou 2018, et de la désignation des premiers représentant de la masse des porteurs de BSA IR et de BSA ISF, respectivement Madame Marion Rivière, Directrice du pôle expertise de Novaxia et Monsieur Emmanuel de Villèle, ainsi que des conditions et modalités de cette offre au public décrite dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'« AMF ») sous le numéro 17-160 en date du 13 avril 2017 (le « Prospectus ») ;
- Des statuts de la Société, prévoyant notamment des avantages financiers particuliers au profit de Novaxia Finance (en termes de répartition inégalitaire à son profit du prix de cession de 100% des actions, du prix de rachat des actions, de dividendes/réserves et du boni de liquidation), de l'existence d'un droit de préemption au profit de Novaxia Finance et d'une promesse unilatérale de vente d'actions au profit de Novaxia Finance ;
- Des conditions me permettant de bénéficier des réductions d'ISF et/ou d'IR, en particulier la conservation de mes actions pendant une durée minimale de 5 ans, les actions souscrites bénéficiant des réductions devant être conservées jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année qui suit celle de la souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE (« CARRIED INTEREST »)

Les porteurs de parts spéciales ont vocation à investir au moins 0 % (SM) du montant des souscriptions initiales totales dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 33 % (PVD) de la plus-value réalisée par la Société dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : 104 %(RM)

2. BULLETIN DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS NOVAXIA IMMO OPPORTUNITÉ 6

SOUSCRIPTION

Je déclare :

- être titulaire de : BSA IR émis par la Société,
 - exercer : BSA IR émis par la Société dont je suis titulaire
 - être titulaire de : BSA ISF émis par la Société
 - exercer : BSA ISF émis par la Société dont je suis titulaire.
 - souscrire en conséquence : actions ordinaires de la Société,
 - libérer la somme de : euros correspondant à
 - la souscription de : actions ordinaires nouvelles au prix unitaire de 1,00 euro
- et avoir pris connaissance que l'exercice des BSA est soumis à la condition suspensive de la validation de mon dossier d'investissement par le conseil d'administration de la Société.

Ainsi, je verse un montant total de €, qui comprend un montant de droits d'entrée de €. Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 7% du montant de cette souscription.

J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans la Société sont négociables.

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je consens à ce que soient prélevés sur la Société des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 2,785% HT (soit 3,343% TTC) (TFAM_GD), dont des frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,083% HT (soit 1,300% TTC) (TFAM_D). Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de 8 ans.

Par ailleurs, j'atteste que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers. Et Je reconnais avoir été informé de l'exercice et des modalités du délai de rétractation.

A l'appui de ma souscription, je joins soit :

- un chèque n° tiré sur la Banque à l'ordre de Novaxia Immo Opportunité 6
- un ordre irrévocable de virement bancaire sur le compte « Novaxia Immo Opportunité 6 d'un montant⁽¹⁾ de euros (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) représentant la totalité de mon apport. (IBAN n° FR76 4097 8000 6814 6828 7000 162, BIC/SWIFT BSPFFRPPXXX)

⁽¹⁾Le montant de la souscription correspond au nombre d'actions souscrites. L'attention de l'investisseur dont le patrimoine est inférieur à 2 570 000 € est attirée sur la nécessité de souscrire avant la date limite de dépôt de leur déclaration papier ou avant la date de télé-déclaration.

SIGNATURE

Je reconnais avoir été informé(e) de l'existence et des modalités du délai de réflexion en cas de démarchage, et en avoir bénéficié le cas échéant, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier applicables.

Je déclare :

- que le présent investissement est conforme à ma situation financière, à mon expérience et à mes objectifs en matière de placements financiers ;
- être conscient et comprendre les risques liés à la souscription d'actions de la Société résultant de l'exercice des BSA IR et/ou BSA ISF
- avoir connaissance qu'un investissement dans la Société implique un risque substantiel du fait, en autres, de la nature des investissements que la Société envisage de réaliser dans des PME et de la nature non liquide des investissements de la Société dans des PME dont les titres ne sont pas cotés.
- être en mesure de supporter une perte complète de mon investissement ;
- que les fonds utilisés en cas d'exercice des BSA pour la souscription des actions ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ;
- être dans l'obligation de télé-déclarer mes impôts pour bénéficier de la réduction d'ISF ; et
- avoir connaissance qu'à défaut d'exercice des BSA IR et/ou BSA ISF pour un montant de 1.875.000 le 13 mai 2017, aucun investissement dans des sociétés éligibles permettant de bénéficier des réductions d'impôts ne pourra intervenir.

Fait à Le

En trois exemplaires, dont un m'a été remis.

Signature du ou des investisseur(s) précédée de la mention : "Bon pour souscription formelle et irrévocable de [nombre d'actions] actions".

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site Internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

Ce questionnaire permet d'évaluer l'adéquation et le caractère approprié de votre investissement dans Novaxia Immo Opportunité 6, au regard de vos connaissances et de votre expérience en matière d'investissement ainsi que de votre situation financière et de vos objectifs. Ces informations sont nécessaires à notre démarche de société de gestion de portefeuille, conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

Madame Monsieur Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Situation professionnelle :

Profession (si en activité) :

Adresse fiscale :

Adresse de correspondance si différente :

Situation matrimoniale : Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Pacsé(e) Marié(e)

Régime matrimonial : Communauté légale Communauté universelle Séparation de biens

VOTRE PATRIMOINE

1. Estimation globale de votre patrimoine

- | | | |
|--|---|---------|
| <input type="checkbox"/> Entre 0 et 200k € | <input type="checkbox"/> Épargne liquide | % |
| <input type="checkbox"/> Entre 201 et 500k € | <input type="checkbox"/> Assurance vie fonds en € | % |
| <input type="checkbox"/> Entre 501 et 800k € | <input type="checkbox"/> Parts de titres non cotés (FCPI, FIP, FCPR, PME, etc.) | % |
| <input type="checkbox"/> Entre 801 et 1 300k € | <input type="checkbox"/> Actions / Obligations / OPCVM | % |
| <input type="checkbox"/> Entre 1 301 et 2 570k € | <input type="checkbox"/> Résidence de jouissance | % |
| <input type="checkbox"/> Supérieur à 2 570k € | <input type="checkbox"/> Immobilier d'investissement | % |

2. Vos revenus

- | | | |
|--|--|---------|
| <input type="checkbox"/> Inférieurs à 45k € | <input type="checkbox"/> Revenus professionnels | % |
| <input type="checkbox"/> Entre 45k € et 75k € | <input type="checkbox"/> Revenus locatifs | % |
| <input type="checkbox"/> Entre 75k € et 150k € | <input type="checkbox"/> Revenus de valeurs mobilières | % |
| <input type="checkbox"/> Supérieurs à 150k € | | |

3. Vos engagements financiers (tous crédits confondus)

- Entre 0 et 10k €
 Entre 11 et 100k €
 Entre 101k € et 300k €
 Plus de 300k €

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Patrimonial.fr

25 Avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75016 Paris - France

PARAPHE OBLIGATOIRE :

FICHE DE CONNAISSANCE CLIENT

VOTRE CONNAISSANCE DU PRODUIT

1. En matière de placements financiers, vous considérez-vous comme un investisseur :

- Débutant Moyennement expérimenté Expérimenté

	OUI	NON
a. Avez-vous bien conscience que l'investissement dans Novaxia Immo Opportunité 6 représente un risque de perte en capital ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
b. Êtes-vous financièrement en mesure de supporter ce risque de perte en capital ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. L'investissement envisagé représente-t-il une part modérée de votre patrimoine (<15 %) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
d. Gérez-vous vous-même votre portefeuille ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
e. Avez-vous pris en compte une durée minimale de 5 ans de détention afin de bénéficier de la un réduction fiscale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu « non » à une ou plusieurs questions (à l'exception de la question « d »), vos objectifs ne semblent pas être en adéquation avec les caractéristiques de Novaxia Immo Opportunité 6. Novaxia Asset Management vous invite à vous rapprocher de votre conseiller financier personnel qui pourra utilement compléter votre information et préciser avec vous l'adéquation du produit à votre profil.

2. Quels sont vos objectifs d'investissement ?

- Optimisation fiscale Diversifier mon patrimoine Obtenir des revenus complémentaires
 Transmettre mon patrimoine Autre(s) (à préciser) :

ORIGINE DES FONDS

1. Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts à votre nom auprès d'un établissement bancaire agréé en France ?

- Oui Non

Ces fonds proviennent de :

- Salaires et traitements Cessions de parts de société Pension, retraites, rentes
 Revenus fonciers Autre(s) (à préciser) :

CLAUSE FATCA

1. Êtes-vous résident fiscal américain ?

- Oui Non

2. Êtes-vous citoyen américain ?

- Oui Non

3. Si oui, quel est votre TIN (Tax Identification Number) ?

- En cochant cette case, je certifie sur l'honneur que les éléments figurant sur la présente attestation de résidence fiscale sont exactes et conformes à la réalité à la date de signature du présent document.

Date : Signature de l'investisseur :

CONDITIONS ET ENGAGEMENT DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) demeurant au
.....

Reconnais :

- Avoir vérifié que cet investissement dans Novaxia Immo Opportunité 6, et l'avantage qu'il procure, est bien adapté à ma situation personnelle ; ⁽¹⁾
- Avoir été informé(e) que l'activité de la Société objet de l'investissement s'exerce dans un domaine de nature incertaine, qu'il s'agit donc d'un placement à risque et que la rentabilité de cette opération financière pour l'investisseur est fortement basée sur l'économie d'impôt à laquelle l'investissement donne droit ;
- Avoir été informé(e) que la durée d'immobilisation de l'investissement sera au minimum de 5 ans (les actions souscrites devant être conservées jusqu'au 31 décembre de la 5ème année qui suit celle de la souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2022) et que les possibilités pratiques de cession seront limitées en l'absence de marché secondaire et du fait de l'absence d'avantage fiscal pour un acheteur de second rang ;
- Avoir été informé(e) de mon droit de rétractation ;
- Que ce document a été établi sur la base d'informations que j'ai communiquées à mon Conseiller financier personnel et que ces informations sont exactes à la date de signature ci-dessous ;
- Que les décisions d'investissements mentionnées sur ce document le sont sur la base de la réglementation fiscale actuellement en vigueur et que nul ne pourra être tenu responsable de toute modification ultérieure de cette réglementation ;
- Avoir pris connaissance des statuts, du dernier prospectus ou notice d'information en vigueur, délivrés par mon Conseiller financier personnel ;
- Que cet investissement constitue une solution pertinente au regard des informations que j'ai fournies quant à mes besoins, à ma situation, à mon expérience et connaissance du marché des instruments financiers ;
- Être dans l'obligation de télé-déclarer mes impôts pour bénéficier de la réduction d'ISF.

Au regard des informations que vous nous avez communiquées, nous vous informons que nous vous classons dans la catégorie des clients non professionnels. Il vous est néanmoins possible de demander une reclassification qui pourra cependant vous être refusée. Vous êtes également tenu de nous faire part de tout changement de votre situation susceptible de modifier votre classification. Dans le cas où vous souhaiteriez faire une demande de changement de classification vous devez considérer qu'un client non professionnel bénéficie d'une plus grande protection qu'un client professionnel.

Les données personnelles recueillies sont nécessaires au traitement de votre dossier par Novaxia Asset Management et pourront être utilisées pour les finalités principales suivantes: gestion et suivi de vos souscriptions en interne ou avec des prestataires/sous-traitants, prospection et animation commerciale, réponses aux obligations légales et réglementaires.

Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles aux fins de propositions commerciales en cochant la case ci-contre :

Vos données personnelles pourront donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification et d'opposition selon la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés en écrivant à l'adresse de Novaxia Asset Management. Vous êtes informés que Novaxia Asset Management met en œuvre un traitement de données ayant pour finalité la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et que le régime de droit d'accès est conforme à l'article L 561-45 du Code Monétaire et Financier.

En signant le bulletin de souscription et le présent document, je prends donc acte des dispositions ci-dessus, et certifie les informations renseignées comme étant véritables.

Date :

Cachet et signature du conseiller

Signature de l'investisseur

⁽¹⁾En cas de doute, il est recommandé de consulter un Conseiller juridique ou financier personnel.

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège de la Société, sis 1/3 rue des Italiens - 75009 Paris, et le site internet www.novaxia.fr, ainsi que sur le site de l'AMF <http://www.amf-france.org>. Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits à la section D du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers de la Société. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

QUESTIONNAIRE RELATIF À L'IDENTIFICATION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSÉES

À COMPLÉTER

Si vous avez coché « oui » à la question du Bulletin de souscription : « Exercez-vous ou avez-vous exercé depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? », merci de remplir les informations suivantes :

1. Exercez-vous ou avez-vous exercé (au cours de l'année écoulée) un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international à l'étranger* ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser l'intitulé exact du mandat ou de la fonction :

Description et rôle du mandat / de la fonction :

Date d'entrée en fonction : Date de sortie en fonction :

2. Vos parents, enfants, conjoint ont-ils exercé ou exercent-ils encore un mandat politique ou une fonction publique au plan régional, national ou international à l'étranger* ?

Oui Non

Si oui, merci de préciser l'intitulé exact de la fonction publique, ainsi que l'identité et la qualité de la personne concernée.

Nom :

Prénom(s) :

Qualité :

Description et rôle du mandat/de la fonction :

Fait à : Date :

Signature du souscripteur

* En tant que : Chef d'Etat, Membre d'un gouvernement ou de la Commission Européenne, Membre d'un parlement ou du parlement européen, Membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une haute juridiction, membre d'une Cour des Comptes, Dirigeant ou membre de la direction d'une banque centrale, Ambassadeur, haut diplomate, consul, Officier général ou Officier supérieur assurant le commandement d'une armée, Membre de la direction d'une entreprise publique, Dirigeant d'une institution internationale publique créée par un traité (ex : OTAN, ONU, BCE...)

PATRIMONIAL.FR

Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

VOTRE SITUATION PERSONNELLE

	SOUSCRIPTEUR	CO-SOUSCRIPTEUR
Civilité	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme	<input type="radio"/> M. <input type="radio"/> Mme
Nom :	_____	_____
Nom de jeune fille :	_____	_____
Prénom :	_____	_____
Date de naissance :	___ / ___ / _____	___ / ___ / _____
Lieu de naissance :	_____	_____
Nationalité :	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____	<input type="radio"/> Français <input type="radio"/> Autre : _____
Situation professionnelle	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e)	En activité : <input type="radio"/> Salarié(e) <input type="radio"/> Non salarié(e)
Profession :	_____	_____
Contact		
Téléphone :	_____	_____
e-mail :	_____	_____
Adresse fiscale :	_____	_____
	CP : _____ Ville : _____	Pays : _____
Situation matrimoniale	<input type="radio"/> Célibataire <input type="radio"/> Pacsé(e)(s) <input type="radio"/> Marié(e)(s) <input type="radio"/> Divorcé(e) <input type="radio"/> Veuf(ve)	
Régime matrimonial	<input type="radio"/> Communauté <input type="radio"/> Séparation	
Nombre d'enfant(s)	_____ dont : _____ à charge	

Etes-vous une personne politiquement exposée ?

Souscripteur : Oui Non

Co-souscripteur : Oui Non

Etes-vous un client professionnel ?

Souscripteur : Oui Non

Co-souscripteur : Oui Non

Us Person :

Le souscripteur et le co-souscripteur déclarent ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher la case suivante

VOTRE SITUATION FINANCIERE

Revenus annuels nets du foyer :

< À 25 000€ 25 à 50 000€ 50 à 80 000€ 80 à 100 000€ 100 à 150 000€ Supérieur à 150 000€

Etes-vous assujetti à l'IR ? Non Oui, montant : _____€

Etes-vous assujetti à l'ISF ? Non Oui, montant : _____€

Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

Non Oui - Si oui quel montant par an ? _____€

VOTRE PATRIMOINE

Quel est le montant de votre patrimoine ?

- Moins de 800 000€ Entre 800 et 1 300 000€ Entre 1 300 000 et 2 570 000€ Supérieur à 2 570 000€

Vous êtes :

- Propriétaire Avec emprunt Sans emprunt Locataire

Répartition de votre patrimoine :

Immobilier (résidence principale / secondaire) : €
Immobilier locatif : €
Assurance Vie : €
Liquidités (livret A, ldd...) : €
PEA / Compte titres : €
Autres : €

Objectifs du souscripteur :

- Réduire mon impôt Valoriser mon capital Spéculation
 Diversifier mon portefeuille Revenus du capital Autre : _____

Horizon d'investissement :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)

- Oui** **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

Mesure de la tolérance au risque :

En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissez que ces produits comportent un risque de perte en capital :

- Oui** **Non** (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)

ORIGINE DES FONDS

Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? Oui Non

Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :

- Salaire / Traitement Epargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite
 Autre (précisez) : _____

Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dci et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.

Fait à : _____ Le : __ / __ / ____

Signature souscripteur:

Signature co-souscripteur :

Document d'Entrée en Première Relation

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

Patrimonial.fr est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : contact@patrimonial.fr

STATUTS RÉGLEMENTÉS

- **Intermédiaire en assurance :**

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ...

Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

- **Conseiller en investissements financiers (CIF) :**

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475

Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Venture, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

- **Assurance**

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRP110221099.

- **Droit d'accès à vos informations**

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

*Sélection Invest
25 Avenue Pierre 1er De Serbie
75116 Paris*

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

- **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Je soussigné(e)/nous soussignés

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Et :

M. Mme Pas de co-souscripteur

Nom : _____

Prénom : _____

Reconnais (sons) avoir pris connaissance de la fiche de présentation de Sélection Invest.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Signature :

LETTRE DE MISSION

Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

NOTRE INTERVENTION

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- + Valoriser votre capital,
- + Préparer la transmission de votre patrimoine,
- + Préparer votre retraite,
- + Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- + Diversifier votre portefeuille,
- + Réduire vos impôts,
- + Autre :

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité.

La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

MODE DE RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

RESPONSABILITE / LITIGE

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante :

Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- ✚ L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) (www.anacofi.asso.fr) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- ✚ L'Autorité des Marchés Financiers(AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- ✚ L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- ✚ En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

SUIVI

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

ACCORD DES PARTIES :

Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité. La présente lettre établie en 2 exemplaires originaux est signée par les parties.

Fait à : _____ Le : __ / __ / ____

Signature :

Pour le client(e)	Pour le client(e)	Pour Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant

PATRIMONIAL.FR

CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)

Entre :

Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Co-Souscripteur :

M. Mme

Nom : _____

Prénom : _____

Né(e) le : __ / __ / ____

Et :

Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le numéro SIREN : 822 021 630.

ARTICLE 1 : Préambule

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées aux règles de fonctionnement.

ARTICLE 2 : Objet de la Convention

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil ; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout événement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

Article 4 : Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par

les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

Article 6 : Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature :

Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest
		Gaël Morel, Gérant